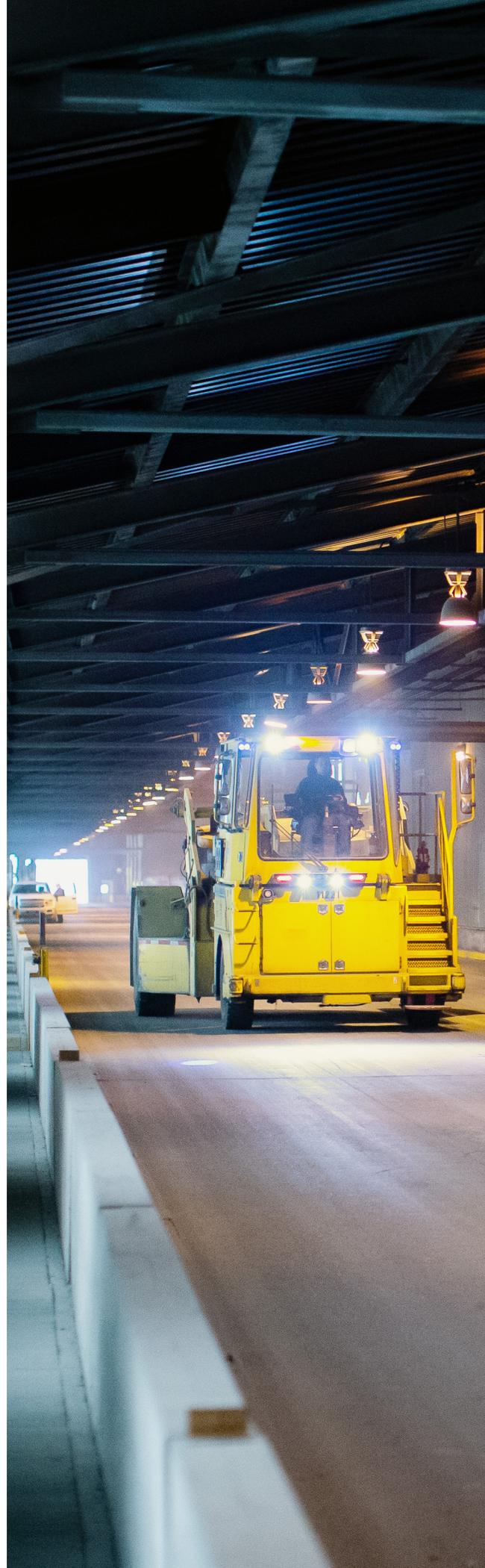


Code de conduite et d'éthique



Table des matières

Valeurs	3
Introduction	4
Message du PDG	5
Exprimez-vous	6
Agir avec intégrité	9
Anticorruption	10
Conflit d'intérêts	12
Cadeaux, dépenses de représentation et voyages	13
Concurrence équitable et légale	14
Blanchiment d'argent	15
Délits d'initié	16
Intégrité financière	17
Actifs de l'entreprise	18
Conformité en matière de commerce international	20
Communications externes	22
Activité politique responsable	23
Demandes et enquêtes du gouvernement	24
Travailler avec excellence	25
Lieu de travail sécurisé	26
Lieu de travail sans drogue ni alcool	27
Qualité	28
Relations avec la clientèle	29
Relations avec les fournisseurs	30
Prendre soin de nos gens	31
Lieu de travail exempt de harcèlement et d'intimidation	32
Confidentialité des données personnelles	33
Droits de la personne	34
Diversité et inclusion	35
Avancer avec courage	37
Développement durable	38
Sécurité	38
Environnement	39
Responsabilité sociale	40
Index	41



NOTRE MISSION

Transformer **le potentiel brut**
en **progrès réel**

LES VALEURS D'ALCOA

Agir avec **intégrité**

Opérer avec **excellence**

Prendre soin des **personnes**

Avancer avec **courage**



Introduction

Le code de conduite

Le code de conduite et d'éthique (le « code de conduite » ou le « code ») énonce les attentes concernant nos valeurs, la conduite de nos affaires et nos interactions les uns avec les autres, et avec nos partenaires commerciaux. Nous sommes tous responsables du respect du code, de toutes les politiques, les procédures et les normes de l'entreprise (ci-après collectivement dénommés « politiques ») et des lois et réglementations applicables, où que nous nous trouvions dans le monde. Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs d'Alcoa Corporation, de ses filiales et des entités qu'elle contrôle. Seul le comité d'audit du conseil d'administration peut accorder des dérogations aux dispositions du code. Ces dérogations applicables aux administrateurs et dirigeants (y compris le dirigeant principal d'Alcoa, le responsable financier principal, le comptable ou contrôleur principal, ou toute personne exerçant des fonctions similaires) seront divulguées rapidement sur le site Web de l'entreprise, www.alcoa.com.

Tous les employés, dirigeants et administrateurs seront tenus responsables de leur adhésion au code, et aucune infraction au code ne sera tolérée. Le non-respect des termes du code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les infractions au code peuvent également constituer des violations de la loi et peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales pour la personne, son superviseur ou Alcoa.

Si nous rencontrons des conflits entre notre code ou notre politique et la loi, ou si une fonction de ressource ou un lieu d'exploitation établit des directives plus strictes que le code, nous suivons la norme la plus élevée. Les normes élevées d'Alcoa sont un avantage concurrentiel –elles nous aident à attirer et à fidéliser des clients, des actionnaires et des employés de classe mondiale.



Liens :

[Éthique et conformité](#)

[Politiques et procédures de l'entreprise](#)



Sur la couverture

L'image sur la couverture est une sculpture, « Les visages du temps », située à côté de l'entrée principale de l'usine de Baie-Comeau. Elle a été commandée en 2007 à l'occasion du 50e anniversaire de l'aluminerie de Baie-Comeau. L'artiste est Doris Clavette, un employé retraité de l'aluminerie de Baie-Comeau (Canada), et la sculpture rend hommage aux employés passés, présents et futurs qui ont contribué au succès de ce site au fil des ans. À droite du monument se trouve un livre en aluminium dans lequel est inscrit le nom de chaque employé depuis 1957.

Voici comment M. Clavette décrit son exploit :

« Les nombreux visages dans cette pièce sont un hommage aux pionniers, aux hommes et aux femmes qui ont construit la fonderie, et à tous ceux qui continuent de la construire aujourd'hui et qui le feront dans le futur. Chacun peut se voir dans cette sculpture et s'y identifier.

Bien entendu, les 50 faces évoquent les 50 ans d'histoire de l'usine. Les visages sont également physiquement connectés les uns aux autres pour symboliser le travail d'équipe des hommes et des femmes qui travaillent à l'amélioration continue de l'usine. On voit également les deux groupes de visages émerger des produits coulés à l'usine même, à savoir les lingots de laminage et les lingots en T. Des tiges assurent les liaisons entre les éléments.

Où que l'on se trouve autour de la sculpture, on peut toujours voir plusieurs visages joints et unis. Les dimensions des visages deviennent de plus en plus petites pour commémorer les pionniers disparus, mais non oubliés. Vous pouvez également voir 25 visages dans une vignette vers le bas, clin d'œil au passé, et 25 visages dans une vignette vers le haut, tournés vers l'avenir.

Par le positionnement des visages, j'ai voulu illustrer la fierté des personnes qui travaillent à faire progresser l'usine. Enfin, les 50 visages en forme de sphère symbolisent également le globe et évoquent la présence d'Alcoa partout sur la planète. »

PROJET de Code de conduite

Message du président et chef de la direction

Les valeurs que nous défendons chez Alcoa sont d'une grande simplicité et d'une grande force. Nous agissons avec intégrité. Nous opérons avec excellence. Nous prenons soin des personnes. Et nous avançons avec courage. Les valeurs d'Alcoa sont au cœur de nos décisions quotidiennes. Notre Code de conduite est la boussole qui nous guide dans notre travail. Il garantit qu'aucun doute ne subsiste sur les attentes à notre égard en tant qu'employé et sur notre conduite.

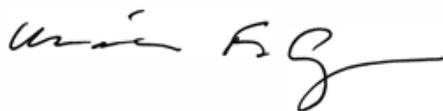
Il incombe à chaque employé de travailler honnêtement, en respectant nos valeurs et le Code. Pour ce faire, nous nous engageons à faire ce qui convient, en nous alignant sur nos valeurs et en instaurant un climat de confiance avec nos clients, nos actionnaires, nos communautés et entre nous.

Outre le Code de conduite, notre politique de conformité comprend une chaîne d'aide à l'intégrité dotée de ressources suffisantes pour vous guider en cas de doute sur un acte, une situation ou une décision. Cette chaîne s'étend de votre supérieur hiérarchique à l'équipe de direction et comprend nos champions de l'intégrité, la ligne d'intégrité et les experts techniques dans l'ensemble de l'entreprise. Nous ne tolérons en aucun cas les représailles contre les personnes qui soulèvent une inquiétude ou un problème en toute bonne foi.

Chez Alcoa, nous attendons de chaque employé qu'il soit responsable de son comportement et de notre réputation d'intégrité. Alcoa s'engage à être un lieu de travail où tout le monde peut réaliser son plein potentiel.

Merci pour le travail que vous faites pour défendre nos valeurs et assurer notre succès.

« Nous opérons avec **excellence**
Nous prenons soin des **personnes.** »



Bill Oplinger
Président et
chef de la direction



Exprimez-vous

Il appartient à chacun de nous de vivre les valeurs d'Alcoa et de créer un environnement de travail ouvert, honnête et éthique où nous nous sentons tous en sécurité et respectés. Lorsque nous rencontrons une situation qui enfreint nos valeurs, notre code, nos politiques, nos lois ou règlements, nous avons l'obligation d'en parler et de signaler le problème. Les représailles contre ceux qui soulèvent une préoccupation ou un problème de bonne foi ne sont pas tolérées.

Votre responsabilité

- Conduisez-vous d'une manière qui reflète notre engagement envers les valeurs d'Alcoa et envers une conduite honnête et éthique.
- Familiarisez-vous avec le code, les lois gouvernementales, les statuts et règlements et les politiques.
- Exprimez-vous si vous avez une question ou une préoccupation. Chacun de nous a la responsabilité de signaler rapidement toute violation connue ou potentielle de notre code, de nos politiques, de nos lois et règlements.
- Favorisez une culture où toutes les idées et opinions sont valorisées, et où les questions et préoccupations sont entendues et abordées.
- Participez de manière coopérative et honnête au processus d'enquête.

Comment demander de l'aide

Vous pouvez vous retrouver dans une situation qui soulève des inquiétudes ou dans laquelle le choix n'est pas clair. Alcoa dispose de nombreuses ressources qui peuvent vous aider :

- votre supérieur ou chef d'équipe
- le service des ressources humaines
- [l'Organisation de l'éthique et de la conformité](#)
- [le service juridique](#)
- [votre champion de l'intégrité](#)
- [la ligne d'intégrité](#)
- les experts techniques (par exemple, finance de l'entreprise, audit interne, sécurité mondiale, approvisionnement)

La ligne d'intégrité est disponible dans le monde entier pour vous permettre de demander des conseils ou de signaler un problème, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plusieurs langues.

Face à un dilemme éthique

Lorsque vous êtes confronté à une situation qui vous semble injuste, **ARRÊTEZ-VOUS** et réfléchissez à ces questions :

- A**— La solution est-elle **Alignée** avec notre code et nos valeurs ?
- L**— Est-ce **Légal**?
- C**— Est-ce en **Conformité** avec nos politiques et le code de conduite?
- O**— La décision finale devrait-elle faire l'**Objet** d'une consultation préalable?
- A**— Serais-je **Affligé** à l'idée d'informer ma famille, mes amis, mes collègues ou mon patron de mon action?

Si vous n'êtes pas sûr, ARRÊTEZ et DEMANDEZ CONSEIL.

Sous réserve de la législation locale, contactez la ligne d'intégrité si :

- Vous devez signaler une violation du code, des politiques, des lois, des règles ou des règlements
- Vous avez besoin d'un conseil ou vous avez une question
- Vous souhaitez soulever un problème ou avez une préoccupation
- Vous avez soulevé un problème ou une préoccupation et vous n'avez pas été satisfait
- Vous ne savez pas où aller pour obtenir des informations
- Vous n'êtes pas à l'aise avec une des autres ressources énumérées ci-dessus

Une société indépendante reçoit tous les problèmes et préoccupations signalés et les dirige rapidement vers le service d'éthique et de conformité d'Alcoa pour un suivi. Toutes les questions et préoccupations sont traitées de manière professionnelle et confidentielle.

Vous pouvez garder l'anonymat lorsque vous utilisez la ligne d'intégrité, telle que le permet la législation locale. Certains pays européens limitent les sujets que vous pouvez signaler, votre capacité à signaler de manière anonyme et à poser une question.

La participation, la collaboration et la sincérité des employés sont nécessaires à l'enquête.

Que dois-je signaler?

Toutes les violations du code ou des politiques doivent être signalées. Certains problèmes sont si importants qu'ils doivent être signalés au responsable du service de l'éthique et de la conformité et à la ligne d'intégrité dans les 24 heures, ou dès que raisonnablement possible. Ces problèmes comprennent :

La corruption — toute allégation de paiement ou d'avantage indu à des fonctionnaires.

Inconduite des cadres — toute allégation selon laquelle un cadre supérieur a enfreint le code de conduite d'Alcoa.

L'intégrité dans les affaires — toute allégation de violation de l'intégrité financière, y compris toute forme de fraude, de vol, de déficiences de contrôle, de tromperie visant à générer un gain financier personnel, de faiblesses dans les contrôles internes qui permettent des violations ou des abus systémiques, ou qui impliquent un employé responsable de la gestion ou de l'exécution des contrôles internes.

Risque pour la réputation / Environnement, santé et sécurité (EHS) / Déclarations inexactes — tout problème ou allégation qui pourrait poser un risque significatif pour la réputation d'Alcoa, y compris les incidents EHS majeurs, l'enregistrement ou la communication inexacte de données non financières, les litiges matériels réels ou imminents, et tout problème de conformité important pouvant être lié à une enquête gouvernementale en cours.

Bris de système d'information / Violation des données personnelles — compromission réussie des systèmes d'information et d'automatisation de la fabrication d'Alcoa

Représailles

Si un employé a soulevé une préoccupation, l'une des actions suivantes d'un superviseur, ou de toute autre personne, peut être considérée comme des représailles :

- licenciement
- rétrogradation vers un emploi, un rôle ou un quart de travail moins souhaitable
- évaluations de performances négatives non justifiées
- surveillance accrue
- refuser des occasions de formation ou de mentorat
- exclusion des activités d'équipe ou des discussions commerciales clés
- harcèlement
- menaces

entraînant une exfiltration réelle ou potentielle d'informations réglementées ou critiques, ou la mise en place d'une capacité de commande et de contrôle externe; ou une violation confirmée de données personnelles lorsqu'il est déterminé qu'un signalement à une autorité légale ou un avis aux personnes concernées est nécessaire.

Reportez-vous à la politique de signalement des problèmes ou contactez [le service d'éthique et de conformité](#) avec toutes vos questions.

Les représailles ne sont pas tolérées

Alcoa a une politique antireprésailles. Personne ne peut prendre des mesures contre vous pour avoir posé une question ou soulevé une préoccupation de bonne foi. Les gestionnaires ont la responsabilité de s'assurer que leurs équipes comprennent cette politique et s'y conforment.



Q : Il y a quelques mois, j'ai contacté la ligne d'intégrité. J'avais découvert que mon superviseur avait tenté d'accepter un pot-de-vin de la part d'un tiers. Il y a eu une enquête, et je crois que l'entreprise a pris des mesures disciplinaires. Depuis, mon superviseur ne répond plus à mes courriels et m'exclut des réunions d'équipe. Cela affecte mon moral et mes performances. Dois-je me taire et espérer que la situation s'améliore?

R : Non. Les mesures prises par votre superviseur peuvent être considérées comme des représailles et doivent faire l'objet d'une enquête. Contactez l'une des ressources de la chaîne de soutien répertoriées dans le code pour signaler ce problème.

Si vous pensez que vous-même ou vos collègues subissez des représailles, signalez-le immédiatement. Alcoa interdit les représailles à l'encontre d'un employé qui, en toute bonne foi, signale un acte répréhensible potentiel à l'entreprise, ou qui fournit légalement des informations, qui répond à une demande d'information ou assiste de toute autre manière à une enquête menée par un gouvernement, une autorité chargée de l'application de la loi ou une autorité de réglementation concernant une violation potentielle de la loi. Alcoa prend toutes les allégations de représailles au sérieux et enquêtera rapidement et de manière approfondie. Si l'entreprise constate que des représailles ont effectivement eu lieu, des mesures disciplinaires appropriées seront prises.

Où aller pour obtenir de l'aide

Politiques et procédures

Les politiques et procédures de l'entreprise se trouvent sur la [page du portail des politiques et procédures d'entreprise de MyAlcoa](#).

Ressources de la chaîne de soutien à l'intégrité

Pour plus d'informations sur le code ou nos attentes, contactez directement l'une des ressources suivantes :

- votre supérieur ou chef d'équipe
- le service des ressources humaines
- l'Organisation de l'éthique et de la conformité

- **par courriel** : EthicsandCompliance@alcoa.com

adresse postale :

Organisation d'éthique et de conformité d'Alcoa
201 Isabella Street
Pittsburgh, Pennsylvania 15212
United States of America

- le service juridique
- [votre champion de l'intégrité](#)
- la ligne d'intégrité
 - Adresse du site Web : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/29154/index.html>
 - Numéros de téléphone (merci de vous reporter aux numéros spécifiques aux pays ci-dessous)
 - Notez que certains pays européens limitent les sujets que vous pouvez signaler, votre capacité à signaler de manière anonyme et votre capacité à poser une question
- les experts techniques (par exemple, finance de l'entreprise, audit interne, sécurité mondiale, approvisionnement)

Numéros de téléphone de la ligne d'intégrité

Arabie Saoudite

800-844-0846

Australie

1 800-00-2806

Bésil

0800-891-2552

Canada

En anglais :

800 346-7319

En français :

866 269-7644

Chine

400-601-5382

États-Unis

1 800 346-7319

Espagne

900-95-1247

Hongrie

068-098-2577

Islande

800-8301

Italie

800-784-622

Norvège

800-12-410

Pays-Bas

0800-022-4053

Suisse

0800-56-4358

Suriname

Étape 1

composer le 156
Vous entendrez un enregistrement,
« Veuillez entrer le numéro que vous appelez maintenant. »

Étape 2

composer
866 269-7649



Liens :

[Politique antireprésailles](#)

[Ligne d'intégrité](#)

[Politique de signalement des problèmes](#)



Agir avec **intégrité**

Anticorruption

Nous rivalisons sur les mérites de nos produits et de nos services et nous ne tolérons aucune forme de pot-de-vin ou de corruption, quelles que soient les pratiques ou coutumes locales. Si les lois sur les affaires internationales sont complexes et peuvent changer, n'oubliez pas que, quel que soit l'endroit du monde où vous travaillez, il existe une loi ou une politique interdisant la corruption qui s'applique à vous.

Votre responsabilité

- Respectez la politique et les procédures anticorruption d'Alcoa et toutes les lois anticorruption pertinentes, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) qui s'appliquent à nos activités dans le monde entier.
- Sachez comment reconnaître les situations qui peuvent indiquer des pratiques de corruption.
- Ne proposez ou ne donnez jamais un pot-de-vin, et ne demandez ou n'acceptez jamais un pot-de-vin.
- Interagissez de manière appropriée avec les représentants du gouvernement — les lois sur la corruption sont souvent plus strictes lorsque vous travaillez avec des représentants du gouvernement.
- Suivez la procédure de diligence raisonnable et la procédure contractuelle pour les intermédiaires d'Alcoa lors de l'embauche d'autres personnes pour agir au nom d'Alcoa. Tous les intermédiaires doivent être approuvés, supervisés et respecter le code de conduite d'Alcoa.
- Ne versez pas de paiements de facilitation ou de « graissage ». Il s'agit de petits paiements à des représentants du gouvernement pour les encourager à effectuer des actions qu'ils sont déjà tenus d'effectuer, telles que le dédouanement des marchandises ou la délivrance d'un permis. La seule exception est lorsque vous pensez être en danger personnel imminent. Dans ce cas, faites ce qui est nécessaire pour vous sortir de la situation en toute sécurité et signalez-le rapidement au service juridique d'Alcoa.



Qu'est-ce qu'un pot-de-vin?

Un pot-de-vin consiste à offrir, donner ou recevoir quoi que ce soit de valeur (aussi petit soit-il) dans le but d'influencer indûment une décision commerciale et de créer un avantage commercial déloyal. Cela peut inclure :

- paiement en espèces, cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux
- cadeaux, divertissement et marques d'hospitalité
- paiement des frais de voyage, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'objectif professionnel clair pour le voyage
- prêts
- contributions politique
- faveurs, telles que « dire un bon mot » pour la candidature d'un enfant à une école privée
- offres d'emploi

Qui est un représentant du gouvernement?

Nous ne devons jamais nous engager dans une activité qui pourrait être interprétée comme une influence inappropriée sur un représentant du gouvernement. Des règles strictes s'appliquent à nos relations avec les représentants du gouvernement. Leur statut de représentants du gouvernement n'est pas toujours évident. Les « représentants du gouvernement » comprennent :

- les fonctionnaires et employés à tous les niveaux de gouvernement
- le personnel militaire
- les candidats à des fonctions politiques et partis politiques
- les employés d'entreprises appartenant ou contrôlées par le gouvernement, y compris nos coentreprises
- les employés et fonctionnaires d'organisations internationales publiques
- les leaders formels ou informels de communautés autochtones



Q : Un représentant du gouvernement m'a invité à une collecte de fonds pour son organisme de bienfaisance préféré. L'organisme de bienfaisance a une bonne mission, et je pense qu'une contribution aiderait notre relation commerciale. Puis-je acheter un billet et faire un don?

R : Nous ne devons jamais fournir à un individu quelque chose de valeur pour influencer une décision commerciale. Bien qu'un don caritatif puisse ne pas sembler bénéficier directement au représentant, il peut lui être bénéfique indirectement, par exemple en rehaussant son statut dans la communauté ou en améliorant ses chances de réélection. Les règles relatives à la corruption des représentants du gouvernement étant strictes et difficiles à saisir, contactez le service juridique ou le service d'éthique et de conformité d'Alcoa pour obtenir des conseils spécifiques.



Liens :

[Politique anticorruption](#)

[Procédure relative aux contributions caritatives](#)

[Processus contractuel et diligence raisonnable pour les intermédiaires](#)

[Procédure relative aux cadeaux, marques d'hospitalité et voyages](#)

Conflit d'intérêts

La responsabilité d'éviter les conflits d'intérêts est partagée. Un conflit d'intérêts se produit lorsque nos intérêts privés ou nos actions interfèrent — ou semblent interférer — avec les intérêts de l'entreprise. Nous devons toujours être transparents sur les activités et relations extérieures. Souvent, les conflits peuvent être évités ou résolus grâce à une discussion ouverte et honnête. Tous les administrateurs, dirigeants et employés doivent gérer de manière éthique et, dans la mesure du possible, éviter les conflits d'intérêts potentiels, réels ou apparents entre les relations personnelles et professionnelles qui pourraient — ou semblent — influencer leurs décisions.

Votre responsabilité

- Parlez des conflits d'intérêts potentiels à votre gestionnaire et au service d'éthique et de conformité.
- Sachez reconnaître les situations et les relations personnelles qui pourraient vous empêcher d'être objectif.
- Abstenez-vous d'occuper un emploi à l'extérieur ou de faire des affaires qui pourraient interférer avec l'exécution de votre travail chez Alcoa.
- Ne faites pas concurrence à Alcoa.
- Ne saisissez jamais une occasion d'affaires dont vous avez pris connaissance grâce à votre position chez Alcoa.
- N'utilisez jamais les ressources d'Alcoa, les informations exclusives ou votre position chez Alcoa à des fins personnelles.
- Si, à tout moment, vous pensez être en situation de conflit d'intérêts potentiel ou réel, signalez-le rapidement à votre gestionnaire, au service juridique d'Alcoa ou au service d'éthique et de conformité.



Q : Ma fille travaille chez Alcoa dans un autre service. Cela pourrait-il être un conflit?

R : Nous avons de nombreuses situations où des membres de la famille et d'autres personnes ayant des relations personnelles étroites travaillent chez Alcoa. Étant donné que chaque situation est unique, vous devez signaler la situation à votre gestionnaire ainsi qu'au service d'éthique et de conformité. Dans de nombreux cas, il n'y a pas de conflit d'intérêts; cependant, il est important d'être transparent sur les relations.



Liens :

[Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

[Service des employés dans les conseils d'administration externes à but lucratif](#)

Cadeaux, marques d'hospitalité et voyages

Les cadeaux, les marques d'hospitalité et les voyages peuvent aider à développer la bonne volonté et à renforcer une relation d'affaires. Ces courtoisies (comme les biens, les faveurs, les avantages, les honoraires, les services, les repas, les loisirs, les divertissements, l'hébergement, les billets, les voyages, les offres d'emploi, etc.) sont courantes et attendues dans de nombreuses cultures. En même temps, elles peuvent créer des préoccupations réelles ou perçues au sujet de l'intégrité personnelle. Il est important d'éviter tout ce qui crée un avantage commercial indu ou semble même influencer le jugement commercial de quelqu'un.

Votre responsabilité

- Suivez notre procédure sur les cadeaux, marques d'hospitalité et voyages, et faites toujours preuve de bon sens.
- Sachez que les cadeaux, les marques d'hospitalité et les voyages offerts aux représentants d'un gouvernement nécessitent des approbations spéciales.
- Refusez poliment tout cadeau, toute marque d'hospitalité ou tout voyage non conforme à nos politiques et informez votre gestionnaire.

Ce à quoi il faut penser lorsque vous voulez offrir ou accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un voyage :

Procédez lorsque :

- ✓ cela est légal et conforme à nos valeurs, aux coutumes locales et aux principes de toutes les parties concernées
- ✓ cela est offert dans un but commercial légitime
- ✓ cela est raisonnable, non somptueux et non fourni régulièrement
- ✓ cela est approuvé et documenté avec précision dans nos registres opérationnels

Évitez lorsque :

- ✗ cela est présenté avec de l'argent ou en équivalent de trésorerie, comme une carte-cadeau ou un chèque-cadeau
- ✗ cela est offert ou reçu dans le but d'influencer un résultat commercial
- ✗ cela est embarrassant pour vous, Alcoa ou n'importe qui d'autre
- ✗ le représentant d'un gouvernement est impliqué. Assurez-vous que le processus d'approbation approprié a été suivi conformément à la procédure sur les cadeaux, marques d'hospitalité et voyages



Q : Un fournisseur m'a invité à un séminaire d'information sur un nouveau produit, suivi d'un souper et d'un match de hockey. Devrais-je y aller?

R : Il peut être approprié d'assister au séminaire, mais discutez de tous les aspects de l'invitation avec votre gestionnaire ou avec le service d'éthique et de conformité afin de déterminer si elle est raisonnable, si elle a un objectif commercial et s'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ou perçu. N'oubliez pas que si le fournisseur est en lice pour faire des affaires avec Alcoa, il n'est pas approprié d'accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements pendant que la décision est en suspens.



Liens :

[Politique anticorruption](#)

[Procédure relative aux cadeaux, marques d'hospitalité et voyages](#)

Concurrence loyale et légale

Une concurrence loyale et ouverte profite à Alcoa, à nos clients et aux communautés. Nous livrons une concurrence agressive, honnête et uniquement fondée sur les mérites de nos produits et services. Les lois sur la concurrence et les lois antitrust sont complexes, et leur non-respect peut avoir de graves conséquences pour Alcoa ainsi que pour les personnes concernées.

Votre responsabilité

- Comprenez comment les lois sur la concurrence s'appliquent à vos activités professionnelles et demandez conseil au service juridique d'Alcoa si vous avez des questions.
- Obtenez l'approbation de votre gestionnaire avant de rencontrer des concurrents. Cela s'applique aux associations professionnelles, aux conférences de l'industrie et des fournisseurs, à la formation, aux coentreprises et aux comités techniques.
- Ne communiquez jamais avec un concurrent concernant :
 - les prix ou les questions affectant le prix, telles que les conditions de paiement ou autres conditions contractuelles
 - la clientèle ou les clients potentiels
 - les négociations syndicales
 - les niveaux de production ou d'inventaire
 - les perspectives du marché, notamment en matière d'offre et de demande
 - les offres ou notre processus d'appel d'offres
 - diviser la production, le territoire de vente, les produits, les clients ou les fournisseurs
- Ne vous livrez pas à la tromperie ou l'espionnage pour obtenir des informations sur nos concurrents.



Q : J'aimerais assister à la réunion d'une association commerciale de l'industrie. Je sais que les concurrents seront là. Dois-je surveiller quelque chose ?

R : Discutez d'abord de la réunion avec votre gestionnaire. Vous et votre gestionnaire devez peser la valeur de la participation par rapport aux risques associés au contact avec les concurrents. Soyez prudent dans tous vos contacts lors de la réunion, même les activités sociales et les conversations informelles. Ne discutez jamais des prix, des coûts, des ventes, des bénéfices, des niveaux de production ou d'autres sujets concurrentiels. S'ils sont soulevés, arrêtez la conversation et faites comprendre à toutes les personnes présentes que le sujet est interdit. Quittez et contactez le service juridique d'Alcoa.



Liens :
[Politique de conformité aux lois sur la concurrence](#)

Blanchiment d'argent

Nous nous conformons aux lois sur le blanchiment d'argent dans le monde entier. Il y a blanchiment d'argent lorsque des entreprises ou des particuliers tentent de dissimuler ou de déguiser les produits d'une activité illégale en les transférant d'une manière qui masque leur source et les fait paraître légitimes. Toutes nos opérations doivent être protégées contre l'utilisation de tels fonds pour payer les produits et les services d'Alcoa.

Votre responsabilité

- Lorsque vous effectuez des paiements ou acceptez des fonds de tiers, suivez les politiques et procédures financières d'Alcoa.
- Contactez le service juridique d'Alcoa si vous soupçonnez une activité inappropriée.



Blanchiment d'argent

Restez attentif aux situations qui semblent suspectes ou qui peuvent indiquer que quelqu'un utilise ou veut utiliser ses transactions avec Alcoa à des fins de blanchiment d'argent, telles que :

- des paiements demandés en espèces ou en équivalent de trésorerie
- des transferts inhabituels vers ou à partir des pays qui ne sont pas liés à la transaction
- des paiements effectués par un tiers au profit d'un client
- des clients qui hésitent à fournir des renseignements sur leur propriété ou qui semblent désireux d'éviter nos exigences en matière de tenue de registres
- des paiements effectués dans des devises autres que celles spécifiées dans le contrat
- des paiements effectués à partir d'un compte inhabituel et/ou non commercial

Avertissez immédiatement le service juridique d'Alcoa si vous rencontrez l'une de ces situations.



Liens :
[Politique anticorruption](#)

Délit d'initié

Bien qu'Alcoa puisse partager des informations avec certains employés pour leur permettre d'effectuer leur travail, nous ne sommes pas toujours prêts à divulguer ces informations au public. Si vous prenez connaissance d'informations susceptibles d'affecter le cours des actions ou autres titres d'Alcoa une fois qu'elles sont connues du public, vous êtes en possession d'informations importantes non publiques. Le commerce d'informations importantes non publiques et la transmission d'informations importantes non publiques à des tiers contreviennent à la politique d'Alcoa et peuvent être illégaux.

Votre responsabilité

- Lorsque vous êtes un initié (un employé est un initié) qui détient des informations importantes non publiques, n'achetez ni ne vendez les titres d'Alcoa tant que les informations n'ont pas été rendues publiques par Alcoa.
- N'échangez jamais les titres d'une autre entreprise sur la base d'informations importantes non publiques obtenues à son sujet grâce à votre travail chez Alcoa, jusqu'à ce qu'elles aient été rendues publiques.
- Ne partagez pas d'informations importantes non publiques avec quiconque, y compris vos collègues, les membres de votre famille ou vos amis, qui n'ont pas besoin de connaître ces informations dans le cadre de leur travail pour Alcoa.
- Respectez toutes les restrictions et directives d'interdiction qui s'appliquent à vos transactions sur les titres Alcoa.
- Consultez votre superviseur ou le service juridique d'Alcoa si vous avez des questions.



Q : Je souhaite acheter des actions d'Alcoa dans le cadre d'un régime d'épargne ou d'un autre régime d'avantages sociaux d'Alcoa. Les règles sur le délit d'initié s'appliquent-elles?

R : Oui, vous devez être attentif aux règles sur le délit d'initié chaque fois que vous achetez ou vendez des titres d'Alcoa. Vous pouvez choisir d'adhérer au fonds d'actions Alcoa d'un régime d'épargne Alcoa ou d'un autre régime d'avantages sociaux, d'y transférer des fonds ou d'en modifier le montant, uniquement si vous ne disposez pas d'informations importantes non publiques et s'il n'y a pas de restrictions d'interdiction.



Liens :
[Politique relative aux délits d'initiés](#)

Intégrité financière

Les livres, registres et comptes d'Alcoa doivent refléter avec précision et équité toutes les transactions et activités conformément aux lois, réglementations et normes applicables, ainsi qu'aux politiques et au manuel de gestion financière d'Alcoa. Si les membres de notre équipe financière ont des responsabilités spécifiques, nous sommes tous gestionnaires du processus d'enregistrement des résultats opérationnels et de la tenue des registres associés.

Votre responsabilité

- Assurez-vous que toutes les informations et que tous les registres commerciaux que vous préparez, traitez ou approuvez sont exacts, complets et conformes aux lois, normes et procédures applicables.
- Ne prenez jamais de mesures, directement ou indirectement, pour contraindre, manipuler, tromper ou influencer frauduleusement l'expert-comptable indépendant d'Alcoa engagé dans la réalisation d'un audit ou d'une révision des états financiers de l'entreprise.
- Conservez tous les documents et preuves qui attestent de la véritable nature d'une transaction.
- Effectuez tous les contrôles et procédures internes, même si vous pensez qu'ils ne sont pas nécessaires ou que vous gagnez du temps en les contournant.
- Coopérez toujours avec les auditeurs internes et externes d'Alcoa et soyez ouvert et honnête avec eux.
- Ne cachez ni ne détruisez jamais de documents pour éviter leur divulgation dans le cadre de procédures judiciaires ou gouvernementales.
- Familiarisez-vous avec notre politique de gestion des dossiers et avec nos calendriers de conservation qui s'appliquent aux dossiers et aux informations sous n'importe quel format, y compris les copies électroniques et papier.
- Suivez les instructions que vous recevez du service juridique d'Alcoa pour conserver les documents, tels que les retenues requises dans le cadre de litiges en cours ou prévus et d'enquêtes ou d'audits gouvernementaux.
- Tenez des livres et des registres précis des transactions commerciales d'Alcoa, conformément aux lois, réglementations et normes, ainsi qu'à la politique et au manuel de gestion financière d'Alcoa.

Qu'est-ce qu'un registre commercial?

Toute information ou tout document qui appuie une transaction commerciale est un registre commercial. Les registres financiers d'Alcoa sont un type de registre commercial et il en va de même pour :

- les factures
- les notes de frais
- les feuilles de temps
- les communications par courriel et messagerie vocale
- les rapports de fabrication et les résultats d'essais
- les dossiers de sécurité



Q : Mon gestionnaire m'a demandé d'expédier une commande avant la date d'expédition demandée par le client. Il m'a expliqué que cela nous permettrait d'atteindre notre objectif de ventes pour le trimestre. Est-il acceptable de procéder à l'expédition?

R : Non. Nous ne pouvons pas reconnaître les ventes de marchandises expédiées avant la date d'expédition demandée par le client. Pour modifier une date d'expédition, nous devons d'abord obtenir l'autorisation écrite du client. Si votre gestionnaire insiste toujours pour que vous traitiez l'envoi, ne le faites et contactez immédiatement l'une des ressources de la chaîne de soutien répertoriées dans le code.



Liens :

[Politique anticorruption](#)
[Procédure de déclaration des fraudes financières](#)
[Manuel de gestion financière](#)
[Politique de gestion des registres](#)

Actifs de l'entreprise

Chacun de nous est responsable de la protection des actifs d'Alcoa, y compris les informations confidentielles ou exclusives et la propriété intellectuelle d'Alcoa, ainsi que la propriété et les ressources qui nous sont confiées par nos partenaires commerciaux. L'utilisation responsable des actifs d'Alcoa nous permet de transformer des idées en valeur, de rivaliser efficacement et de maintenir la confiance de nos parties prenantes.

Votre responsabilité

- Ne divulguez pas les informations confidentielles, sauf autorisation contraire ou requise par la loi.
- Protégez tous les actifs contre le vol, la perte, les dommages ou l'utilisation abusive.
- Lorsque vous voyagez, n'emportez pas d'informations confidentielles ou d'appareils d'Alcoa dans des pays à haut risque de vol de données sans autorisation écrite appropriée. Avant de voyager à l'étranger, chaque employé d'Alcoa doit s'assurer que le pays de destination ne figure pas sur la liste des pays à haut risque de vol de données de Global Security. Si la destination figure sur la liste des pays à haut risque, l'employé doit contacter alcoaglobalsecurity@alcoa.com avant son départ.
- N'utilisez pas les actifs pour votre bénéfice personnel, ou pour le bénéfice d'autrui, sans autorisation écrite appropriée.
- Veiller à ce que les actifs ne soient jamais utilisés à des fins illégales.
- Étiquetez, classez, sécurisez, manipulez et éliminez correctement les actifs, y compris les informations confidentielles.
- N'oubliez pas que vos obligations de confidentialité se poursuivent après votre départ d'Alcoa; toutes les informations d'Alcoa (qu'elles soient sous forme électronique ou papier) doivent être restituées avant votre départ, que ces informations soient stockées sur un appareil d'Alcoa ou ailleurs (y compris un appareil personnel ou un compte de messagerie).
- Il faut comprendre que les informations sur les appareils d'Alcoa, y compris les courriels, sont la propriété d'Alcoa, et qu'elles ne seront pas traitées comme des communications privées, sauf si la loi l'exige.
- Ne demandez jamais aux nouveaux employés de fournir des informations confidentielles sur leur ancien lieu de travail.
- Contactez le service juridique d'Alcoa pour toute question ou préoccupation.

Qu'est-ce qu'une information confidentielle ou exclusive?

Il s'agit de renseignements non publics qui pourraient profiter aux concurrents ou nuire à Alcoa s'ils étaient divulgués.

En voici quelques exemples :

- renseignements sur nos processus de fabrication, nos recherches et nos données techniques
- informations commerciales telles que les informations client, nos prix et nos plans marketing
- plans et stratégies d'affaires réelles et proposées, y compris le développement de produits
- données financières
- informations relatives aux employés
- informations exclusives d'un tiers qu'Alcoa a accepté de garder confidentielles

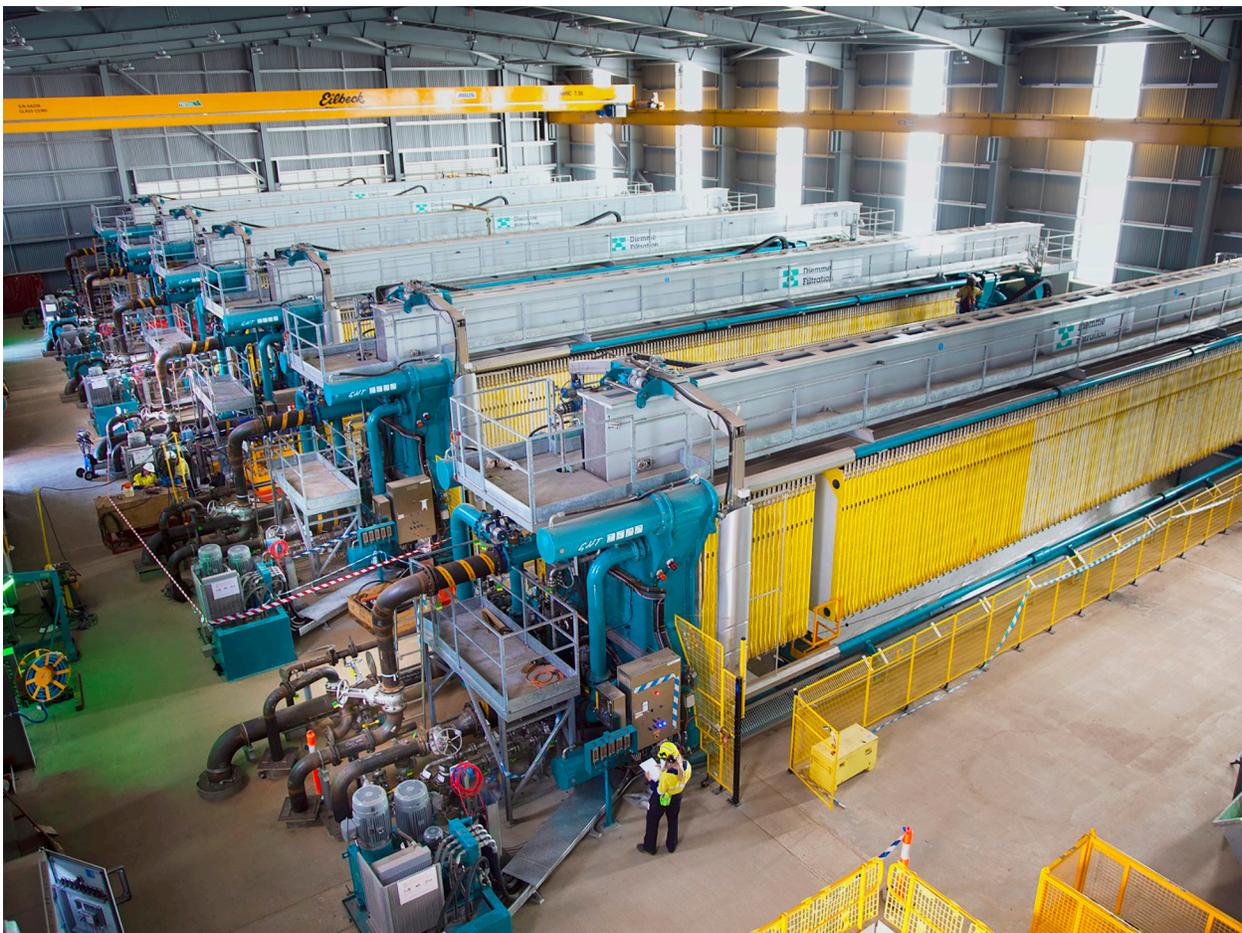
Quelques règles à respecter lorsqu'on vous demande de fournir des informations :

Procédez et partagez-les lorsque :

- ✓ vous êtes certains que les informations ne sont pas confidentielles, sensibles ou exclusives, et que votre collègue d'Alcoa a besoin de ces informations pour effectuer son travail
- ✓ votre gestionnaire vous a autorisé à partager les informations confidentielles et que tous les accords de confidentialité requis sont en place

Arrêtez-vous et demandez conseil lorsque :

- ✗ vous ne savez pas si les informations sont confidentielles, sensibles ou exclusives
- ✗ les informations sont étiquetées ou classifiées confidentielles



Liens :

- [Politique d'utilisation acceptable des ordinateurs](#)
- [Politique de protection des données](#)
- [Procédure relative aux secrets commerciaux](#)
- [Procédure d'enregistrement des marques](#)

Conformité en matière de commerce international

En tant qu'importateur et exportateur mondial de marchandises, Alcoa doit respecter des réglementations commerciales complexes qui varient d'un pays à l'autre. Le non-respect des réglementations applicables peut entraîner des pénalités importantes et une interruption des activités. Les employés d'Alcoa qui sont engagés dans les transactions d'importation et d'exportation ont la responsabilité d'assurer la conformité d'Alcoa avec toutes les lois et réglementations américaines et internationales, ainsi qu'avec la politique d'Alcoa relative à l'importation et à l'exportation de ses marchandises, de sa technologie et de ses services. Dans tous les cas, nous devons déclarer avec précision et ouvertement nos activités d'importation et d'exportation.

Votre responsabilité

- Tenez-vous au courant des lois et réglementations en matière de conformité commerciale, en gardant à l'esprit que les règles sont complexes et peuvent changer.
- Obtenez les permis et approbations requises avant d'exporter ou d'importer des produits, des technologies ou des services.
- Connaissez et respectez les restrictions en vigueur concernant :
 - les transactions commerciales et financières avec des pays, des personnes, des groupes et des organisations spécifiques.
 - les ventes de certains produits, technologies ou services, dépendant de leur utilisation prévue et des utilisateurs visés.
 - les règles d'engagement concernant les activités commerciales entre des personnes américaines et non américaines, tant aux États-Unis qu'à l'étranger.
 - les lois et réglementations américaines antiboycott qui interdisent la participation à des boycotts non tolérés ou autorisés par les États-Unis. Contactez le service de conformité commerciale si vous recevez une communication ou tout autre document contenant une demande d'informations sur un pays ou une entreprise boycotté.
 - protégez la sécurité de nos produits, du moment où ils sont prêts à être expédiés à travers la chaîne de transport, jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur destination prévue.

Qu'est-ce qu'une exportation?

L'expédition d'un produit au-delà des frontières nationales est une exportation qui peut être soumise à des exigences de permis et d'approbation et à des restrictions commerciales. Les exportations peuvent également inclure :

- envoyer par courriel des informations ou des technologies au-delà des frontières nationales — même à un autre employé d'Alcoa ou à un collègue de votre usine qui voyage dans un autre pays.
- partager des renseignements techniques dans votre bureau avec toute personne qui n'est pas un citoyen ou un étranger résident permanent dans votre propre pays (une « exportation prévue »).
- voyager en dehors des États-Unis avec des produits ou des technologies — y compris les ordinateurs portables et leur contenu, tels que les logiciels d'exploitation et les données techniques.
- donner accès à une technologie dont l'exportation est contrôlée à toute personne qui n'est pas un citoyen ou un étranger résident permanent dans votre pays, y compris la publication d'informations sur un site web.



Q : Je travaille dans la recherche et le développement et l'ordinateur portable que j'utilise lors de mes déplacements professionnels contient des informations dont l'exportation est contrôlée. Quelles précautions dois-je prendre?

R : Gardez votre ordinateur portable avec vous et en sécurité à tout moment. Si vous vous rendez dans un autre pays, consultez notre service de conformité commerciale. N'oubliez pas : vous ne pouvez pas exporter de technologies soumises à des restrictions sans avoir obtenu les licences d'exportation et autres autorisations gouvernementales. Les informations soumises à un contrôle des exportations (technologie contrôlée) comprennent tout ce qui a trait aux produits, processus, équipements ou logiciels soumis à un contrôle des exportations et peuvent inclure des dessins, des rapports, des présentations, des photographies, des spécifications, etc.



Liens :
[Politique de conformité commerciale internationale](#)

Communications externes

En tant qu'entreprise publique, Alcoa est soumise à des règles et directives concernant la divulgation publique d'informations. Nous communiquons de manière appropriée avec les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les médias, entre autres, en évitant les divulgations sélectives qui pourraient donner à l'une ou l'autre des parties un avantage injuste. Seules les personnes désignées sont autorisées à parler au nom d'Alcoa.

Votre responsabilité

- Assurez-vous que tous les rapports et documents déposés auprès de la commission des valeurs mobilières, ou auprès de toute autre agence gouvernementale, ainsi que toutes les autres divulgations et communications publiques, contiennent des informations complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles.
- Transférez les demandes des médias et les questions des investisseurs, ou de la communauté financière, à un représentant approprié de la communication d'entreprise ou à un représentant des relations avec les investisseurs.
- Évitez de faire des déclarations dans lesquelles vous parlez, ou qui pourraient donner l'impression que vous parlez au nom d'Alcoa.
- Avant d'accepter de participer à une conférence commerciale, de faire une présentation ou de contribuer à des articles, obtenez l'approbation de votre gestionnaire, du service des communications d'entreprise et dans certains cas, du service juridique d'Alcoa, conformément à la procédure de communication externe.

Utilisation responsable des médias sociaux

Les employés d'Alcoa doivent faire preuve de bon sens et respecter les valeurs d'Alcoa lorsqu'ils utilisent les médias sociaux. Cela s'applique aux publications sur les activités, les personnes, les marchés, les clients, les fournisseurs, les partenaires et les activités d'Alcoa. Suivez ces directives :

- Suivez et respectez la politique d'Alcoa sur les médias sociaux.
- N'oubliez pas que notre politique sur les médias sociaux s'applique, que vous utilisiez les comptes et l'équipement d'Alcoa ou les vôtres.
- Il faut comprendre que la confidentialité n'existe pas vraiment dans le monde des médias sociaux — les messages peuvent être copiés, imprimés, transférés ou archivés.
- Signalez toute publication ou activité en ligne relative à Alcoa que vous jugez inappropriée ou non conforme à nos valeurs ou à nos politiques.



Q : Hier soir, j'ai vu des informations inexactes sur les plans et les perspectives d'Alcoa dans des publications sur le Web. Puis-je répondre et corriger les erreurs?

R : Non. Vous ne devez pas répondre à moins d'avoir été explicitement autorisé à parler au nom d'Alcoa. Portez plutôt la publication à l'attention de votre gestionnaire, du service des communications d'entreprise ou du service juridique d'Alcoa.



Liens :
[Procédure de communication externe](#)
[Politique de communication des finances](#)
[Politique relative aux médias sociaux](#)

Activité politique responsable

Alcoa respecte les droits de ses employés et des tiers à participer à des activités politiques et encourage l'engagement civique. Nous sommes une entreprise diversifiée et le respect de cette diversité sous toutes ses formes, y compris les opinions politiques des autres, est essentiel à notre succès. Nous nous engageons à respecter pleinement toutes les règles qui s'appliquent à notre participation à des activités politiques.

Votre responsabilité

- En règle générale, Alcoa ne fait pas de contributions à des partis politiques, à des représentants du gouvernement occupant des fonctions publiques ou à des personnes cherchant une charge publique, ou pour des mesures de vote ou des référendums. Dans le cas où des contributions sont versées, nos politiques doivent être suivies pour assurer le respect de toutes les lois.
- Gardez à l'esprit que les espèces et équivalents en espèces ne sont pas les seules formes de contribution. D'autres types incluent l'autorisation d'utiliser les actifs ou les installations d'Alcoa au profit de tout individu détenant ou recherchant une fonction publique, ou pour tout parti politique, ou un employé effectuant un service pour un individu ou un parti politique pendant le temps de travail d'Alcoa.
- Consultez le service des affaires gouvernementales d'Alcoa avant de communiquer avec des représentants du gouvernement ou de partis politiques, des employés ou des titulaires de charge.
- Assurez-vous que toutes les activités de lobbying menées au nom d'Alcoa ont été approuvées par le service des affaires gouvernementales d'Alcoa et sont conformes à toutes les lois applicables et aux exigences de déclaration.



Évitez de faire ces erreurs...

- utiliser le temps ou les ressources de l'entreprise (c'est-à-dire l'argent, les actifs et les installations) pour soutenir des activités politiques personnelles
- faire pression sur d'autres employés d'Alcoa pour qu'ils soutiennent vos opinions politiques
- utiliser votre position chez Alcoa pour tenter d'influencer de manière inappropriée des fournisseurs, des clients ou d'autres partenaires commerciaux afin de soutenir vos opinions politiques
- dire qu'Alcoa partage vos opinions politiques personnelles
- s'impliquer dans des activités de lobbying ou dans des questions de politique publique au nom d'Alcoa, sans l'approbation préalable des affaires gouvernementales



Liens :

[Politique relative aux relations gouvernementales](#)
[Procédure d'engagement de lobbyistes tiers et de lobbying populaire](#)
[Politique sur les contributions politiques](#)

Demandes et enquêtes gouvernementales

Alcoa coopère pleinement aux demandes et enquêtes gouvernementales dûment autorisées.

Votre responsabilité

- Contactez immédiatement le service juridique d'Alcoa pour discuter du traitement approprié des enquêtes et visites gouvernementales, ainsi que de toutes les demandes gouvernementales concernant les registres d'Alcoa (autres que les demandes de routine qui font normalement partie de votre travail).
- Donnez toujours des informations exactes et véridiques en réponse aux demandes du gouvernement.
- Ne modifiez, ne retenez ou ne détruisez jamais des documents liés à une enquête gouvernementale.





Opérer avec **excellence**

Lieu de travail sécurisé

Nous mettons l'accent sur la sécurité et nous nous engageons à maintenir un environnement de travail sûr. Chaque employé d'Alcoa joue un rôle important en soutenant activement un lieu de travail exempt de violence, de menaces et d'intimidation.

Votre responsabilité

- Suivez toutes les règles de sécurité du bâtiment de votre emplacement.
- N'apportez jamais une arme au travail. Les armes comprennent, mais sans s'y limiter, les armes à feu (pistolets), les épées, les explosifs et tout autre objet dont le but ou l'utilisation est de causer des dommages.
- Ne faites ou ne dites jamais rien qui pourrait amener quelqu'un à se sentir menacé ou en danger.
- Signalez toute personne suspecte, toute menace de violence, toute présence d'armes, ou toute préoccupation pour votre sécurité personnelle à votre superviseur, aux ressources humaines, à la sécurité locale ou à la [ligne d'intégrité](#) dès que possible.
- En cas d'urgence, suivez les procédures locales de signalement d'urgence ou contactez les autorités.



Liens :

[Politique de sécurité mondiale](#)



Lieu de travail sans drogue ni alcool

Notre travail exige de la vigilance, de la précision et des réflexes rapides. Les employés d'Alcoa doivent exercer leurs fonctions sans être sous l'influence de drogues et d'alcool qui peuvent nuire à la sécurité, à la productivité, au jugement et qui peuvent causer des accidents graves. Les drogues illicites, les substances contrôlées et les médicaments en vente libre ou sur ordonnance mal utilisés n'ont pas leur place sur notre lieu de travail.

Votre responsabilité

- Présentez-vous au travail sans être sous l'influence de drogues et d'alcool.
- N'apportez pas ces substances au travail, ne les utilisez pas au travail et ne les donnez pas à d'autres.
- Avertissez votre superviseur si vous prenez des médicaments qui pourraient affecter votre travail.
- Signalez immédiatement si vous croyez qu'un collègue travaille avec les facultés affaiblies.
- Demandez de l'aide par le biais du programme d'aide aux employés, de soutien familial et de consultations de votre emplacement si vous avez un problème de drogue ou d'alcool.



Qualité

La qualité des produits et des services que nous fournissons à nos clients est essentielle à la continuité de notre succès et à notre croissance rentable durable. Se concentrer sur la qualité signifie répondre aux exigences de nos clients et fournir des produits et des services de grande qualité, dans les délais et au coût convenu.

Votre responsabilité

- Attendez de nos fournisseurs le même comportement que celui que nos clients attendent de nous.
- Conformez-vous à toutes les normes de contrôle de la qualité, aux exigences des clients et aux procédures d'essai des produits.
- Exprimez-vous si vous découvrez un problème réel ou potentiel de qualité ou de sécurité d'un produit. « Voir quelque chose, dire quelque chose. »
- Abstenez-vous de modifier les produits, les pièces ou les spécifications d'entretien, sauf si le client l'autorise et si les réglementations ou les pratiques commerciales en vigueur le permettent.



Q : Nous allons manquer la date d'expédition promise pour une commande de dalle d'aluminium car les essais du produit final ne seront pas terminés à temps. Le client a déjà approuvé l'expédition des commandes dans ces circonstances. Pouvons-nous expédier cette commande sans que tous les essais soient terminés?

R : Non. Le contrat de vente avec le client exige que le produit soit entièrement conforme à toutes les spécifications de produit négociées avant d'être expédié. L'approbation documentée du client doit être obtenue pour expédier un produit connu pour être non conforme ou pour lequel les essais de produit requis ne sont pas terminés.



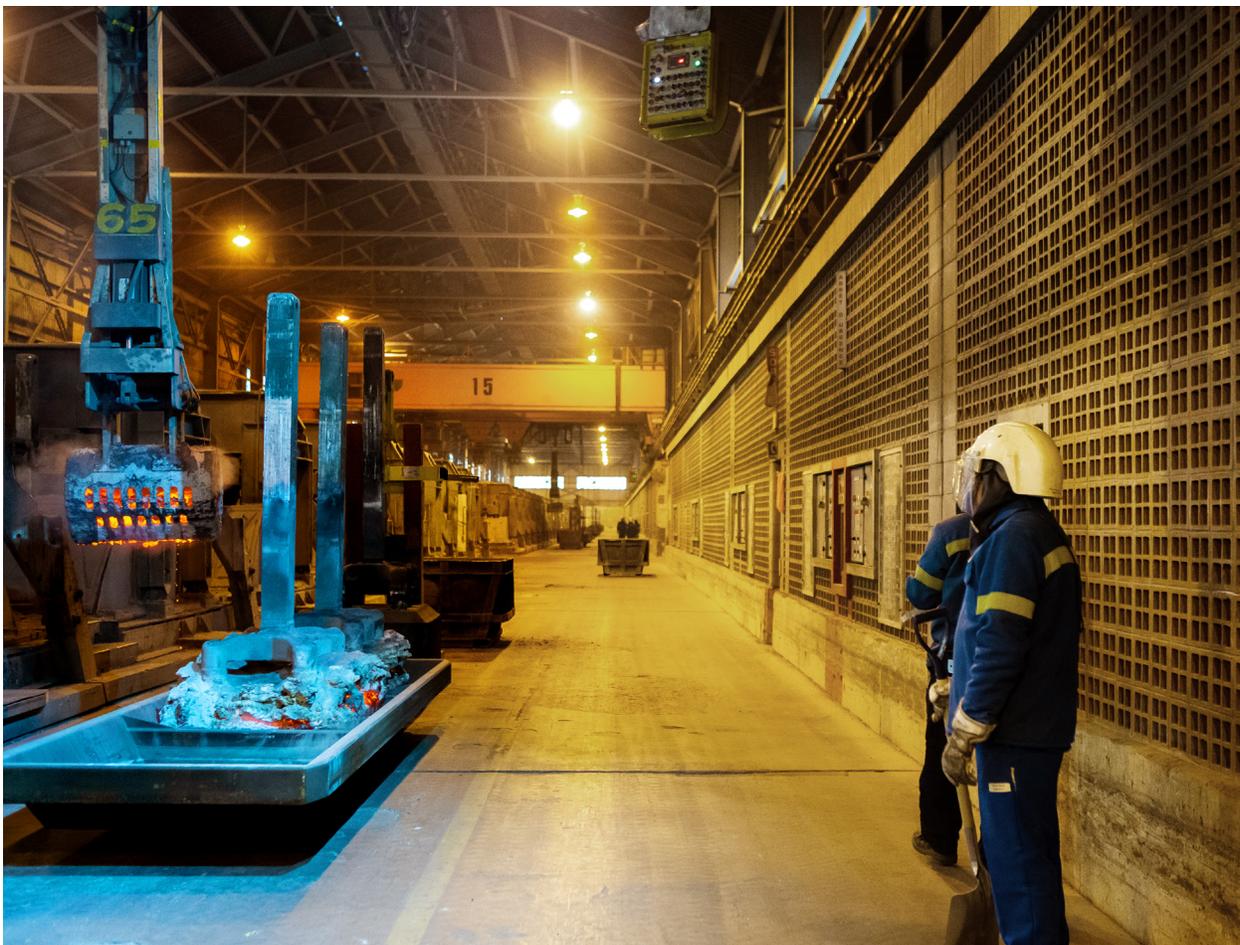
Liens :
[Politique de la qualité](#)

Relations avec les clients

Nous apprécions nos clients et les traitons équitablement. Notre objectif est de construire des relations honnêtes et transparentes fondées sur la confiance mutuelle. En trouvant des moyens de créer de la valeur pour nos clients, lorsqu'ils gagnent, nous gagnons.

Votre responsabilité

- Honorez nos engagements et nos obligations contractuelles.
- Communiquez honnêtement sur nos produits, nos services et nos prix.
- Écoutez nos clients et tenez compte de leurs points de vue lorsque vous prenez des décisions.
- Efforcez-vous d'anticiper, de répondre ou de dépasser les attentes de nos clients.



Relations avec les fournisseurs

Nos relations avec nos fournisseurs sont fondées sur des pratiques légales, honnêtes et équitables. Bien que nous reconnaissons et respectons les différents environnements juridiques et culturels dans lesquels nos fournisseurs opèrent, nous collaborons uniquement avec des fournisseurs qui suivent des pratiques éthiques, légales et durables, où qu'ils se trouvent.

Votre responsabilité

- Recherchez la meilleure proposition de valeur pour Alcoa, en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux (y compris les droits de la personne), de gouvernance et économiques lors de l'achat de biens et de services.
 - Exécutez une diligence raisonnable applicable des fournisseurs dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs.
 - Utilisez des fournisseurs approuvés par Alcoa avec des accords à effet de levier existants, lorsque cela est possible.
 - Obtenez des offres compétitives et négociez de bonne foi, sans conflits d'intérêts, lors de la sélection des fournisseurs et de l'attribution des travaux.
 - N'acceptez pas, n'offrez pas et ne versez ni pots-de-vin ni faveurs.
 - Effectuez des paiements à la personne ou à l'entreprise qui fournit effectivement les biens ou les services, dans un pays lié à la transaction.
 - Gardez les informations sur les fournisseurs (telles que les prix, la propriété intellectuelle, l'avantage concurrentiel) confidentielles et ne les partagez pas avec d'autres fournisseurs, concurrents ou tiers (sauf autorisation) pour quelque raison que ce soit.
- Contactez SupplierSustainability@alcoa.com ou la ligne d'intégrité si vous soupçonnez qu'un fournisseur ne respecte pas nos normes.

Normes des fournisseurs

Nous ne faisons affaire qu'avec des fournisseurs qui respectent les lois applicables et n'utilisons jamais sciemment un fournisseur qui :

- fournit des produits ou des services dangereux
- utilise le travail des enfants ou le travail forcé
- utilise des châtiments corporels pour discipliner les employés, même si cela est autorisé par la législation locale
- ne fonctionne pas en totale conformité avec la loi et d'une manière respectueuse de l'environnement



Q : Je suis chargé d'acheter un produit pour Alcoa. Après un appel d'offres, le fournisseur A semble être le meilleur choix en termes de prix, de qualité, de conditions et de performances. Cependant, mon supérieur m'a demandé de passer un contrat avec le fournisseur B, qui a fait une offre à un prix plus élevé et à des conditions contractuelles moins favorables. Mon supérieur m'a dit qu'un membre de sa famille travaillait chez le fournisseur B et qu'il aimerait avoir la clientèle d'Alcoa. Que dois-je faire?

R : Vous êtes tenu de rechercher la meilleure proposition en termes de qualité, de prix et de performances pour Alcoa, sur la base de critères objectifs, conformément à la politique sur les conflits d'intérêts. Si vous n'êtes pas à l'aise de discuter de vos préoccupations avec votre supérieur, contactez l'une des ressources de la chaîne de soutien énumérées dans le Code.



Liens :
[Manuel sur les procédures d'approvisionnement](#)
[Normes des fournisseurs](#)

A close-up photograph of a stack of dark, textured, overlapping rectangular blocks, possibly made of metal or a similar material. The blocks are arranged in a staggered pattern, creating a complex, geometric structure. The lighting is dramatic, highlighting the rough, pebbled texture of the blocks and casting deep shadows in the crevices between them. The overall color palette is dark, ranging from deep black to dark grey.

Prendre soin de nos **gens**

Lieu de travail sans harcèlement ni intimidation

Nous nous attendons à ce que nos lieux de travail soient exempts de harcèlement, d'intimidation, de conduite offensante ou irrespectueuse. Le harcèlement et l'intimidation ne sont pas tolérés chez Alcoa. Les comportements inacceptables comprennent les comportements verbaux, visuels, physiques ou autres qui créent un environnement de travail intimidant, humiliant, offensant ou hostile. Il est important de se rappeler que le harcèlement est déterminé par l'impact que les actions ont sur les autres. Nous méritons tous dignité et respect.

Votre responsabilité

- Traitez les autres équitablement et avec respect.
- Exprimez-vous si vous voyez quelqu'un être traité de manière injuste ou irrespectueuse.
- Évitez les actions que quelqu'un pourrait considérer comme de l'intimidation ou du harcèlement.
- Si vous êtes responsable de l'embauche, du licenciement, des décisions salariales, des promotions ou de la discipline des employés, concentrez-vous uniquement sur les qualifications, les capacités, l'expérience et les performances de la personne.

Qu'est-ce que le harcèlement?

Le harcèlement est une action inacceptable, hostile ou offensante dirigée contre quiconque et qui comprend :

- blaguer ou faire des commentaires inappropriés — ce que vous trouvez drôle peut être offensant pour les autres
- taquiner un collègue sur sa race, sa couleur, sa religion, son origine nationale, son handicap, son orientation sexuelle, son identité/expression de genre, son statut d'ancien combattant, ses informations génétiques, son sexe ou son âge
- intimidation
- partager des opinions non sollicitées sur l'orientation sexuelle ou l'identité/expression de genre d'une personne
- faire des avances ou des demandes sexuelles, ou partager du matériel sexuellement explicite ou inapproprié



Q : Un collègue a fait des blagues offensantes lors d'un souper hors site avec un client. Le code s'applique-t-il?

R : Oui. Cela s'applique à notre travail où que nous soyons. Cela inclut ce que nous faisons sur le site d'Alcoa et lors de réunions hors site, de voyages d'affaires et d'activités sociales liées aux affaires.



Liens :
[Politique sur le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail](#)

Protection des données personnelles

Nous avons tous la responsabilité de protéger les informations personnelles de nos collègues, clients, fournisseurs et autres avec qui nous faisons affaire. Même au sein d'Alcoa, les informations personnelles ne doivent être partagées qu'avec ceux qui en ont besoin pour effectuer leur travail. Des mesures de protection suffisantes doivent être mises en place pour veiller à ce que l'information ne soit pas divulguée à qui que ce soit d'autre.

Notre responsabilité

- Comprendre et suivre toutes les lois, politiques et procédures applicables lorsque nous travaillons avec des informations personnelles. Cela inclut la manière dont elles sont collectées, utilisées, stockées, partagées et supprimées.
- N'utiliser et demander que les données personnelles minimales requises que si cela est absolument nécessaire, et ne traiter les données personnelles collectées qu'aux fins prévues. Éviter de collecter des données personnelles plus d'une fois et conserver les données conformément au calendrier de conservation des registres d'Alcoa.
- Si vous avez connaissance d'un incident de sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illégale, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès à des données personnelles, signalez-le rapidement à AlcoaDPO@alcoa.com.
- Les employés d'Alcoa qui divulguent, ou utilisent à mauvais escient des données personnelles, seront tenus responsables et pourront faire l'objet de mesures disciplinaires et de sanctions civiles et pénales.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Une donnée personnelle est toute information concernant une personne qui est une personne identifiable. Les données personnelles peuvent être sous forme électronique ou papier. Voici quelques exemples de données personnelles chez Alcoa :

- nom, date de naissance et numéro d'assurance sociale, ou autre numéro de carte d'identité
- coordonnées telles que l'adresse postale, l'adresse courriel et les numéros de téléphone
- informations médicales ou de santé
- informations contenues dans les dossiers des employés, y compris les antécédents professionnels et les évaluations
- informations recueillies lors du processus de candidature et d'embauche
- informations relatives aux avantages sociaux, telles que les noms des personnes à charge, des bénéficiaires et des informations sur la police d'assurance
- noms des dirigeants d'Alcoa et informations sur le site Web, telles que le numéro de téléphone professionnel, le courriel professionnel, la photo et l'emplacement de l'entreprise
- en-têtes de courriel, à/de
- répertoire téléphonique ou de messagerie vocale des employés



Q : Un employé dresse une liste des employés de son service qui visiteront une usine Alcoa le lendemain. Il a envoyé des courriels aux employés pour demander leurs noms complets, l'emplacement de leur bureau et les noms de leurs superviseurs pour créer des cartes de visiteur. De plus, l'employé pense que ce serait une bonne idée de rassembler les adresses personnelles des employés au cas où elles pourraient être nécessaires à l'avenir. L'employé doit-il recueillir des informations supplémentaires (adresse du domicile) auprès des employés?

R : Non, car les données ne sont pas nécessaires aux fins spécifiées de collecte des données.



Liens :
[Politique de protection des données](#)
[Norme de confidentialité des données](#)

Droits de la personne

Alcoa reconnaît sa responsabilité en matière de respect des droits de la personne. Notre politique définit nos attentes envers les employés et les fournisseurs, ainsi que notre engagement envers les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, ainsi que les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail.

Votre responsabilité

- N'utilisez jamais le travail des enfants ou le travail forcé dans nos activités commerciales.
- Contactez la ligne d'intégrité si vous soupçonnez qu'un fournisseur d'Alcoa ou un autre partenaire commercial utilise le travail des enfants ou le travail forcé dans ses activités.
- Respectez la liberté individuelle des employés d'adhérer, ou de s'abstenir d'adhérer, à des associations ou organisations légalement autorisées.
- Engagez-vous de manière honnête et responsable dans vos relations avec les communautés, y compris les peuples autochtones et les peuples liés à la terre, où nous opérons, explorons et gérons activement les sites fermés.
- Ne compromettez jamais la santé ou la sécurité pour le profit ou la production.
- Traitez les autres de manière juste et équitable dans toutes les décisions liées à l'emploi et favorisez un environnement de travail exempt de harcèlement et d'intimidation.
- Veillez à ce que les opérations de sécurité soient menées conformément aux principes des droits de la personne.

Alcoa participe au pacte mondial des Nations Unies, une initiative de politique stratégique pour les entreprises qui s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les principes universellement acceptés dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Liens :
[Politique relative aux droits de la personne](#)
[Politique relative aux peuples autochtones](#)

Diversité et inclusion

La vision d'Alcoa est d'offrir des lieux de travail de confiance qui sont sûrs, respectueux, inclusifs de tous les individus et qui reflètent la diversité des communautés dans lesquelles nous opérons. Bâtir une main-d'œuvre talentueuse et diversifiée renforce notre entreprise et son avantage concurrentiel. Chacun de nous joue un rôle important dans la création d'un lieu de travail ouvert et inclusif où chaque individu peut contribuer librement au succès d'Alcoa. Chez Alcoa, nous embrassons les origines, les cultures et les perspectives variées de nos collègues tout en valorisant nos différences.

Notre responsabilité

- Changer son propre comportement pour favoriser l'inclusion d'horizons et de perspectives différents.
- Défendre activement les personnes différentes de nous.
- Traiter les autres de manière juste et équitable dans toutes les décisions liées à l'emploi.
- Reconnaître l'influence des différentes cultures sur les valeurs et les comportements.
- Prendre des mesures pour éviter que les préjugés n'influencent notre comportement.
- Exprimez-vous si vous constatez des cas de discrimination ou d'autres comportements non inclusifs.

Soyez un allié de la diversité et l'inclusion

Qu'est-ce qu'un allié?

Un allié est une personne qui soutient activement, promeut et aspire à faire progresser la culture de l'inclusion par le biais d'efforts intentionnels, positifs et conscients qui profitent à des groupes différents du sien. Tout le monde peut être un allié.

Comment être un allié

- Exprimez-vous au nom des autres lorsque vous observez des préjugés, du harcèlement, ou des comportements ou commentaires discriminatoires.
- Rapprochez-vous des autres en invitant des personnes avec lesquelles vous n'interagissez pas normalement à dîner ou à prendre un café. Vous pouvez le faire en personne ou virtuellement. Profitez de cette occasion pour écouter et en apprendre davantage sur d'autres collègues — leurs passe-temps, leurs intérêts et leurs parcours.
- Collaborez en recherchant activement d'autres personnes ayant des antécédents ou des expériences différentes, en particulier lors de la résolution de problèmes.
- Utilisez un langage inclusif — soyez conscient des termes sexués et utilisez un langage qui englobe tous les types de personnes.



Liens :
[Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi](#)



Opérer avec **Courage**



Développement durable

Faire progresser la durabilité est une priorité stratégique pour notre entreprise. Chacun de nous est responsable d'opérer en toute sécurité à tout moment, de protéger l'environnement et de promouvoir la responsabilité sociale.

Sécurité

Parce que nous valorisons la vie humaine avant tout, nous nous engageons à travailler en toute sécurité et à promouvoir le bien-être. Nous avons la responsabilité partagée de nous protéger et de protéger nos collègues en exécutant notre travail de manière sécurisée et responsable. Peu importe où vous travaillez ou quel est votre travail, privilégiez la sécurité. Nous travaillons continuellement à réduire les risques de maladies et de blessures chaque année et ne compromettrons pas notre engagement EHS.

Votre responsabilité

- Ne vous écartez jamais de la méthode sûre et éprouvée pour effectuer une tâche. Si vous n'êtes pas sûr, ne continuez pas — arrêtez-vous et demandez de l'aide.
- Signalez rapidement tous les problèmes, lacunes et incidents liés à la sécurité, même si personne n'a été blessé.
- Pratiquez ces six fondamentaux de la sécurité tous les jours :
 1. Suivre les pratiques de travail sécuritaires et chercher de manière proactive à les améliorer.
 2. Comprendre les risques critiques de votre tâche et les contrôles critiques nécessaires pour atténuer les risques.
 3. Avant de commencer à travailler, s'assurer que toutes les protections sont en place.
 4. Respecter tous les plans de conception des travaux, les permis et les limites d'exploitation de sécurité.
 5. Maintenir notre environnement de travail propre, ordonné et sécurisé.
 6. Arrêter le travail, ou arrêter les autres, et demander de l'aide lorsque vous reconnaissez une situation à risque, ou que la tâche ne peut pas être effectuée conformément au plan et aux procédures.



Q : Je travaille dans une usine. Un de mes collègues ne suit pas toujours la procédure d'isolation énergétique (verrouiller – étiqueter – vérifier) avant de commencer une tâche. Dois-je dire quelque chose?

R : Oui. La procédure est en place pour empêcher l'énergie dangereuse de blesser mortellement ou gravement quelqu'un. En ne suivant pas la procédure, votre collègue s'expose, ainsi que d'autres personnes, à un risque de blessure potentiellement mortelle. Exprimez-vous, arrêtez de travailler et demandez de l'aide.



Liens :
[Normes EHS](#)
[Vision, valeurs, mission et politique d'EHS](#)

Environnement

Alcoa s'engage à opérer d'une manière qui respecte et protège l'environnement, où que nous soyons situés. Nous ne compromettrons pas notre engagement environnemental pour le profit ou la production. Nous répondons de manière honnête et responsable aux questions et préoccupations concernant nos actions environnementales et l'impact de nos opérations sur l'environnement.

Votre responsabilité

- Respectez toutes les lois, politiques et normes environnementales applicables.
- Comprenez bien votre rôle pour assurer la conformité avec notre ou nos permis d'exploitation.
- Aidez-nous à déterminer des moyens de réduire notre empreinte environnementale et de continuer à améliorer nos performances environnementales.



Q : Mon superviseur m'a demandé de suivre une nouvelle procédure d'élimination des déchets, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit sûre ou même légale. Que dois-je faire?

R : Ne jouez jamais aux devinettes quand vous avez affaire à des procédures environnementales. Vérifiez auprès de votre superviseur pour vous assurer que vous comprenez la demande. Si vous avez encore des inquiétudes, contactez la direction locale, l'EHS ou l'une des ressources de la chaîne de soutien répertoriées dans le code.



Liens :
[Politique relative à la biodiversité](#)
[Politique relative aux changements climatiques](#)
[Normes EHS](#)
[Vision, valeurs, mission et politique d'EHS](#)
[Politique relative à la gestion de l'eau](#)

Responsabilité sociale

Nos activités commerciales ont un impact sur nos employés, ainsi que sur les communautés et les écosystèmes dans lesquels nous opérons. Nous devons continuellement gagner notre droit d'opérer en démontrant notre respect pour le bien-être de nos communautés, l'environnement et les droits de la personne. Nous comprenons l'importance d'avoir un dialogue transparent et ouvert avec nos parties prenantes, en particulier nos communautés d'accueil, et nous nous efforçons de créer une culture de confiance.

Votre responsabilité

- Respectez les normes et coutumes locales des communautés où nous opérons.
- Visez l'amélioration de la qualité de vie et le respect de l'environnement dans toutes les activités de la communauté.
- Collaborez avec les parties prenantes locales pour nous assurer de :
 - comprendre les problèmes et les préoccupations de toutes les parties prenantes
 - leur fournir des informations pertinentes
 - minimiser les impacts sur les parties prenantes
- Harmonisez les partenariats avec les priorités communautaires.
- Contactez la fondation Alcoa pour savoir comment votre activité ou votre fonction peut soutenir des projets dignes d'intérêt dans nos communautés.

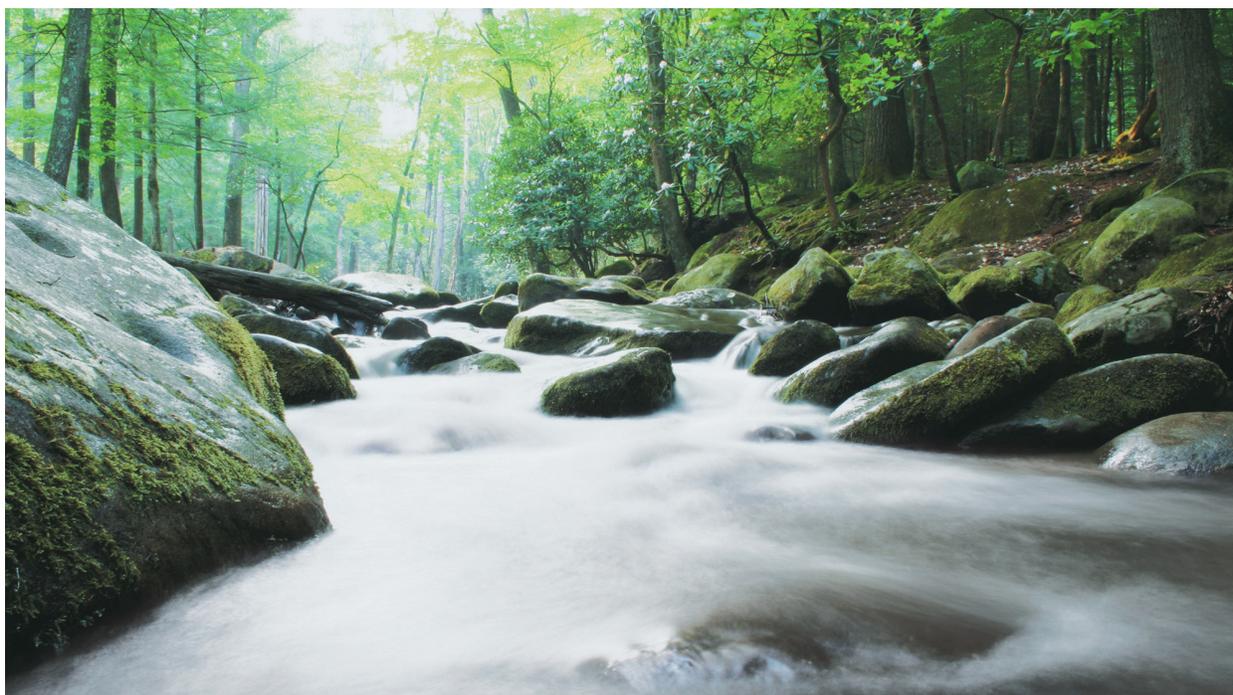


Liens :

[Politique relative aux droits de la personne](#)

[Politique relative aux peuples autochtones](#)

[Politique sociale](#)



A photograph showing a stack of several large, cylindrical aluminum rods. The rods are arranged in a grid-like pattern, with their circular ends facing the viewer. They are supported by wooden blocks. Each rod is wrapped with a green plastic band. The background is dark, making the metallic rods stand out.

Index

Index

A

Actifs	2, 12, 18, 23
Activités et contributions politiques	43
Alcool	2, 27
Antitrust	2, 14
Approvisionnement	5, 6, 8, 30
Armes	26
Assistance	5, 6, 8, 27
Associations professionnelles et conférences	43

B

Bien-être	38
Blanchiment d'argent	2, 15
Boycotts	20

C

Cadeaux	2, 10, 11, 13
Chaîne de soutien à l'intégrité	5, 8
Clients	4, 5, 14, 15, 22, 23, 28, 29, 33
Commerce international	2, 20, 21
Communication publique	43
Compétition/Concurrents	42
Confidentialité	2, 19, 22, 33
Confidentialité des données	2, 19, 33
Conflit d'intérêts	12, 30
Conformité commerciale	2, 20, 21
Contrats gouvernementaux	42
Corruption	2, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 34
Courriel	7, 8, 17, 18, 20, 33

D

Demandes et enquêtes des gouvernements	2, 24
Demandes et publications des médias	43
Dilemme d'éthique	6
Discipline	30, 32
Diversité	2, 23, 35
Divertissement	11, 13
Données financières	7, 18
Données personnelles	33
Drogues	27
Droits de la personne	2, 34, 40
Durabilité	2, 30
Délit d'initié	2, 16

E

Emploi extérieur	12
Environnement/EHS	42
Exportation	20, 21

F

Fournisseurs	14, 22, 23, 28, 30, 33, 34
--------------	----------------------------

H

Harcèlement	2, 5, 7, 11, 32, 34, 35
-------------	-------------------------

I

Importation	20
Inclusion	2, 35
Informations confidentielles	18, 19
Informations importantes non publiques	16
Intermédiaires	10, 11

Index

L

Le travail des enfants	30, 34
Ligne d'intégrité	5, 6, 7, 8, 28, 30, 34
Livres et registres	42
Loi britannique sur la corruption	10
Loi sur les pratiques de corruption étrangères	10

M

Manuel de gestion financière	17
Marques déposées	43
Marques d'hospitalité	11, 13
Médicaments	27

O

Ordinateurs	42
-------------	----

P

Paiements de facilitation	42
Pots-de-vin	2, 24
Propriété intellectuelle	18, 30

Q

Qualité	28, 30, 40
---------	------------

R

Registres	13, 17, 24
Représailles	5, 6, 7, 8, 11
Représentants du gouvernement	7, 10, 11, 13
Respect	23, 30, 32, 34, 39, 40
Responsabilité sociale	2, 38, 40
Réseaux sociaux	22

S

Santé	33, 34, 38
Signaler des problèmes	43
Superviseur	4, 5, 6, 7, 8, 11, 16, 26, 27, 30, 33, 39
Sécurité	2, 17, 26, 27, 28, 34, 38
Sécurité	5, 6, 8, 20, 26, 33, 34

T

Travail forcé	30, 34
---------------	--------

V

Violence	26
----------	----



Alcoa

©2022 Alcoa. Tous droits réservés.